

l'enseignement dans son propre pays, et je crois n'être pas trop exigeant en demandant qu'il ait des notions sur l'histoire de la pédagogie en général. Je pardonnerais volontiers à l'instituteur d'oublier les exploits de Cyrus, de Sésostris, d'Alexandre, s'il acquérait en compensation l'histoire des Socrate, des Platon, des Pestalozzi, des Jacotot, des abbé Girard, des Rolland, des Frébel et de tant d'autres dont nous n'ignorons pas seulement les préceptes, mais même jusqu'aux noms.

Il est une autre étude que le jeune instituteur doit s'empêtrer d'aborder, je veux parler de la psychologie. Comment voulez-vous qu'il s'agisse les jeunes âmes qu'on lui confie s'il ignore les facultés dont elles sont douées. L'esprit, l'imagination, la mémoire, l'intelligence, la raison : voilà autant de termes abstraits dont on n'a pu que lui donner des idées vagues à l'école ! Si l'instituteur ne complète lui-même ses études sur ce point, comment voulez-vous que dans la variété des sujets dont il aura la direction, il puisse activer le développement d'une de ces facultés trop lente à se montrer ou modérer les écarts d'une autre qui paraît prendre un développement trop hâtif et trop rapide. Ici, messieurs, le champ est vaste, et nous pouvons affirmer que l'instituteur qui voudra s'aider des traités spéciaux pourra se flatter de connaître la psychologie mieux que le plus fort des philosophes, parce qu'il pourra faire des études non seulement, sur lui-même, mais encore sur les enfants dont il a la direction et qui, tout en ayant chacun une âme douée des mêmes facultés, lui montreront cependant toutes les impressions diverses que cette âme peut recevoir suivant les circonstances.

Sous ce rapport rien n'échappe à l'œil vigilant du maître qui veut s'instruire. Il surveille ses élèves non-seulement en classe ; mais, sans en avoir l'air, il les poursuit jusque dans leurs jeux. C'est là même qu'il apprend à mieux les connaître, car ils y donnent un plein essor à leurs bons et à leurs mauvais penchans. Un tel triche au jeu, prenez garde qu'il ne devienne un fripon ; un autre ne voit pas qu'on le trompe, prenez garde qu'il ne devienne plus tard la dupe des fripons ; un autre conduit la bande lors de l'affaque, c'est un brave, mais désirez-vous qu'il ne pousse la bravoure jusqu'à la témérité ; celui-ci, en jouant au cheval, ne veut jamais se laisser atteler, c'est un esprit dominateur, qu'il est peut-être bon de dompter ; tandis que celui qui se prête toujours complaisamment à faire le cheval est un esprit servile à qui l'on doit rendre de la dignité. Tout ceci, messieurs, on peut l'apprendre seul, sans guide et sans livre ; mais combien vos études vous seront plus fructueuses si vous pouvez allier la théorie à la pratique ! Prenez-vous donc de bons ouvrages de psychologie et de pédagogie.

Mais ces traités spéciaux, me direz-vous, comment nous les procurer, nous dont les ressources sont si restreintes. Ah ! messieurs, ceci est une question sérieuse, et je n'ai d'autres moyens à vous proposer pour la résoudre que l'association. L'école normale Laval en instituant des conférences vous donne un beau modèle à suivre. Réunissez-vous dans les campagnes à un rayon de quinze à vingt milles, voyez-vous tous les mois si c'est possible. Dans vos réunions discutez comme ici les progrès à introduire dans vos écoles, cotisez-vous pour former une bibliothèque très usivement à votre usage, procurez-vous les différents traités de pédagogie, abonnez-vous aux journaux d'éducation, créez-en de nouveaux. En un mot, messieurs, travaillez, travaillez toujours et sans cesse. Dans les mesures de vos moyens ne négligez aucune occasion de vous instruire. Si vous ne pouvez atteindre le degré d'instruction que l'on peut raisonnablement exiger de vous, au moins vous pouvez en approcher de plus en plus, aux conférences, en prenant l'avis d'instituteurs plus capables, en lisant, en méditant. Bref, messieurs, mon but n'est pas de vous indiquer comment vous devez vous instruire, mais de prouver que vous devez le faire. A ceux de mes confrères qui ne seraient point convaincus de la nécessité du travail imposé à tout homme désireux de se perfectionner, je rappellerai que tous nos maîtres en pédagogie ont consacré leur vie entière à l'étude de leur profession, travaillant uniquement pour la jeunesse. L'un d'eux ne manquait jamais de préparer ses leçons ligne par ligne, et d'adresser à Dieu avant de se rendre en classe une fervente prière, afin qu'il lui donnât la grâce de ne rien dire aux enfants qui puòt blesser leur innocence. Rentrons un peu en nous-mêmes, et voyons si nous suivons bien les préceptes de nos modèles et ancêtres. L'instituteur qui néglige de s'instruire n'est pas digne de la mission qu'il exerce.

Mais j'oublie que je m'adresse ici aux absents, car personne de vous, messieurs, j'en suis persuadé, n'a rien à se reprocher sous ce rapport. Je ne puis donc que vous engager à perséverer dans la sainte loi du travail qui nous est imposée plus qu'à tout autre.

G. J. Piébard.

Québec, août 1874.

Quelques réflexions sur l'instruction et sur les instituteurs laïques au Canada.

Conférence faite par M. A. D. Lacroix devant l'Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier, à la réunion du 28 août dernier.

MESSEURS,

En parcourant le compte-rendu d'une conférence de l'école normale McGill, et en apercevant, dans la liste des assistants, les noms

des personnalités les plus distinguées du pays, je ne pus m'empêcher de faire un pénible rapprochement entre ces brillantes réunions et nos humbles conférences.

Je cherchai, par une conséquence naturelle, la raison de cette différence remarquable, et je crus devoir l'attribuer d'abord un peu à l'apathie naturelle des Canadiens-Français pour l'éducation, mais surtout au dénigrement systématique de l'enseignement laïque par la plupart de nos journaux.

Le journal est une puissance qui forme en partie l'opinion publique, et qui la dirige. On est toujours prêt à accepter les idées d'un journal, dans lequel on a confiance, sur les personnes et les choses que l'on ne connaît pas. Or, je vous le demande, Messieurs, quelle idée n'a-t-on pas dû se former de nous, d'après les rapports de ces journaux ? Les uns ont avancé que les instituteurs laïques ne pouvaient pas avoir les aptitudes nécessaires pour l'enseignement ; d'autres ont affirmé que l'enseignement donné par les laïques était un danger pour la société ; d'autres disaient que l'enseignement laïque était une menace et un défi portés au vénérable institut des Frères de la doctrine chrétienne ; d'autres enfin, voyaient déjà s'introduire au milieu de nos populations si franchement catholiques les doctrines perverses qui ont été la ruine du peuple français.

Un journal donnait-il le compte-rendu d'une séance chez les instituteurs religieux, vous étiez heureux, comme catholiques, des félicitations qu'on leur adressait. Connaissant les peines et les déboires de l'enseignement, vous vous disiez intérieurement qu'on ne pourrait jamais avoir assez de reconnaissance pour ces religieux dont le dévouement sublime, l'héroïque abnégation sont au-dessus de toute louange ; mais, un instant après, vous ne pouviez vous empêcher d'être péniblement affectés en voyant que tout cela n'était qu'une manœuvre, assez malhabile, pour déverser l'injure sur les instituteurs laïques.

Il se peut bien que quelques-uns de ces articles aient été écrits par des habileurs politiques, qui, se sentant dépourvus des talents nécessaires pour atteindre à des hauteurs pour eux inaccessibles, veulent se servir du clergé comme d'un marchepied pour arriver à leurs fins ambitieuses ; mais comme d'autres émanent de personnes bien intentionnées et d'autorités respectables, j'ai cru qu'il serait opportun, pour notre propre satisfaction que pour l'information de nos détracteurs qui semblent bien peu nous connaître, d'examiner soigneusement la nature et le poids de ces accusations, afin de les détrouper, s'ils sont de bonne foi.

Nous allons donc examiner ensemble les questions suivantes :

1. Qu'est-ce que l'instruction laïque ?
2. Les laïques ont-ils les aptitudes nécessaires pour l'enseignement ?
3. Les laïques ont-ils le droit d'enseigner, et à quelles conditions ?
4. Ces conditions sont-elles remplies par les laïques du Canada ?

I.

Qu'est-ce que l'instruction laïque ?

Ici, Messieurs, je laisserai parler une voix plus autorisée que la mienne, c'est celle de M. l'abbé Vernoilios :

“ De l'instruction laïque :—divers sens de ces mots.

“ Avant tout, distinguent bien les choses, et précisons sévèrement l'état de la question. Les ennemis de l'Eglise procèdent toujours par des équivoques et par des formules ambiguës. Quand vous les pressez d'un peu près, vous voyez de suite qu'ils mènent leur public avec des mots, mais avec des mots qui peuvent s'entendre en deux ou trois sens différents. C'est là leur tactique invariable. Par ce moyen, de bons catholiques se laissent prendre à certaines expressions qui ont le mérite de satisfaire également les matérialistes et les athées.

“ Qu'est-ce donc que l'instruction laïque ? Est-ce une instruction donnée par des maîtres ou instituteurs laïques ? S'il en était ainsi nous comprendrions sans peine. En ouvrant le dictionnaire, nous lisons qu'un laïque est celui qui n'est ni clerc ni religieux. Dans ce cas, demander que l'instruction soit laïque, c'est demander qu'elle soit interdite aux prêtres et aux congrégations religieuses. Notons en passant que cette exclusion serait une injustice, une tyrannie, et, par-dessus le compte, une révoltante ingratitudé envers l'Eglise.

“ Mais quand on examine de près le sens de ces mots : *instruction laïque* ou s'aperçoit bientôt que la formule est équivoque et incorrecte, et que dans la bouche de ceux qui l'emploient elle n'a pas le sens dont nous parlons. Le mot *laïque* s'applique au caractère de la doctrine enseignée. Pour qu'une instruction soit laïque, il faut qu'elle soit donnée en dehors du dogme catholique, et qu'elle soit indépendante de l'autorité du Pape et des pasteurs de l'Eglise.”

Par ce qui précède, Messieurs, il est facile de se convaincre qu'il y a une bien grande distinction à faire entre l'*enseignement laïque*, qui est une chose condamnable, et l'*enseignement par les laïques*, qui peut être en même temps un enseignement religieux.

II

Les laïques ont-ils les aptitudes nécessaires pour l'enseignement ?

Ceux qui refusent aux laïques les aptitudes requises pour l'enseignement ne connaissent certainement pas les premiers éléments de l'histoire et de la pédagogie ; car, sans compter les savants illustres de l'antiquité qui se sont occupés d'enseignement, comment est-il possible d'ignorer les noms des Pestalozzi, des Braün et de tant